

# BILAN DE LA PREMIERE COLLECTE DE DÉCHETS D'AMIANTE LIÉE 2019

**Afin de vous aider à éliminer vos déchets d'amiante, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle organise des collectes exceptionnelles réservées aux particuliers. Cette action fait partie du programme local de réduction des déchets**

La collecte du jeudi 18 avril 2019 qui s'est déroulée sur le site de la déchèterie de Courzieu, a permis à 31 habitants du territoire de la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle d'apporter 7.7 tonnes de déchets d'amiante liée.



Ces déchets ainsi collectés ont été acheminés vers une filière dédiée d'enfouissement à Roche La Molière dans la Loire.

Une deuxième collecte exceptionnelle se déroulera le mardi 15 octobre sur le site de la déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle. Comme les éditions précédentes, pour pouvoir participer à ces collectes, il est indispensable de s'inscrire auprès des services de la Communauté de Communes et de respecter les consignes d'organisation et de sécurité. Il est à noter que cette collecte est **exclusivement réservée aux particuliers** résident sur l'une des 17 communes du territoire. Enfin, la déchèterie est spécialement ouverte sur un jour habituel de fermeture pour pouvoir recueillir les déchets d'amiante liée en sécurité. Ainsi, aucun autre déchet n'est accepté le jour de cette collecte.

## PLUS D'INFORMATIONS

Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle  
04 74 01 68 90  
ccpa@paysdelarbresle.fr

[www.paysdelarbresle.fr](http://www.paysdelarbresle.fr)